

Décision n° 2017-141 ORGA
du 19 octobre 2017

(Nomination de rapporteurs adjoints
auprès du Conseil constitutionnel)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, notamment son titre VII ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée
portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu la lettre du vice-président du Conseil d'État en date du
9 octobre 2017 ;

Vu la lettre du premier président de la Cour des comptes en date
du 17 octobre 2017 ;

En application de la délibération du Conseil constitutionnel en
date du 19 octobre 2017,

D É C I D E :

Article 1^{er}.– Sont nommés rapporteurs adjoints auprès du Conseil
constitutionnel pour la période octobre 2017-octobre 2018 : Madame
Aurélie BRETONNEAU, Monsieur Benoît BOHNERT, Madame
Emmanuelle CORTOT-BOUCHER, Messieurs Xavier DOMINO et
Nicolas POLGE, maîtres des requêtes au Conseil d'État, ainsi que
Monsieur Olivier FOMBARON Madame Marie-Aimée GASPARI,
Messieurs Grégoire HERBIN, Laurent MICHELET et Nicolas PÉHAU,
conseillers référendaires à la Cour des comptes.

Article 2.– La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la
République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 2017.

Laurent FABIOUS